



**Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 70 rue Douy Delcupe  
93100 MONTREUIL

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 70 rue Douy Delcupe  
93100 MONTREUIL

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Adhérents,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANRAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



#### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 17 mars 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

## Bilan association

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	14 682	14 273	408	3 750	- 3 342
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 361	706	655	360	295
Autres immobilisations corporelles	6 388	6 176	212	790	- 578
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	413		413	413	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>22 843</b>	<b>21 156</b>	<b>1 688</b>	<b>5 313</b>	<b>- 3 625</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis	8 642	7 778	864	958	- 94
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés				7 483	- 7 483
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 091		1 091	272	819
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	10 000		10 000	19 553	- 9 553
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	74 754		74 754	46 425	28 329
Charges constatées d'avance	1 390		1 390	158	1 232
<b>TOTAL (II)</b>	<b>95 877</b>	<b>7 778</b>	<b>88 099</b>	<b>74 849</b>	<b>13 250</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>118 720</b>	<b>28 933</b>	<b>89 787</b>	<b>80 161</b>	<b>9 626</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	27 962	26 051	1 911
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	31 026	1 911	29 115
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>58 988</b>	<b>27 962</b>	<b>31 026</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement		2 286	- 2 286
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>		<b>2 286</b>	<b>- 2 286</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	13 516	10 834	2 682
Autres	17 282	39 080	- 21 798
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>30 799</b>	<b>49 913</b>	<b>- 19 114</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>89 787</b>	<b>80 161</b>	<b>9 626</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association en liste

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	4 565		4 565	2 168	2 397	110,56
Production vendue biens	271		271	432	- 161	-37,27
Production vendue services	6 830		6 830	10 220	- 3 390	-33,17
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>11 665</b>		<b>11 665</b>	<b>12 820</b>	<b>- 1 155</b>	<b>-9,01</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			198 400	219 569	- 21 169	-9,64
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			2 286	5 000	- 2 714	-54,28
Autres produits			8 687	18 781	- 10 094	-53,75
Reprise de provisions			840	197	643	326,40
Transfert de charges				1 040	- 1 040	-100
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>210 213</b>	<b>244 587</b>	<b>- 34 374</b>	<b>-14,05</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>221 878</b>	<b>257 406</b>	<b>- 35 528</b>	<b>-13,80</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises			5 799	6 801	- 1 002	-14,73
Variations stocks de marchandises			934	219	715	326,48
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés			156	962	- 806	-83,78
Services extérieurs			44 475	54 802	- 10 327	-18,84
Autres services extérieurs			20 900	22 385	- 1 485	-6,63
Impôts, taxes et versements assimilés			1 724	971	753	77,55
Salaires et traitements			77 240	122 791	- 45 551	-37,10
Charges sociales			33 313	39 075	- 5 762	-14,75
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			4 255	5 211	- 956	-18,35
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				2 286	- 2 286	-100
Autres charges			3 590	3 882	- 292	-7,52
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>192 385</b>	<b>259 387</b>	<b>- 67 002</b>	<b>-25,83</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>29 494</b>	<b>-1 980</b>	<b>31 474</b>	<b>N/S</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			22	175	- 153	-87,43
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>22</b>	<b>175</b>	<b>- 153</b>	<b>-87,43</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			1 600		1 600	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>1 600</b>		<b>1 600</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-1 578</b>	<b>175</b>	<b>- 1 753</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>27 915</b>	<b>-1 806</b>	<b>29 721</b>	<b>N/S</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			3 862	3 718	144	3,87
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>			<b>3 862</b>	<b>3 718</b>	<b>144</b>	<b>3,87</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			751	2	749	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>			<b>751</b>	<b>2</b>	<b>749</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>3 111</b>	<b>3 717</b>	<b>- 606</b>	<b>-16,30</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>225 762</b>	<b>261 299</b>	<b>- 35 537</b>	<b>-13,60</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>194 736</b>	<b>259 388</b>	<b>- 64 652</b>	<b>-24,92</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>31 026</b>	<b>1 911</b>	<b>29 115</b>	<b>N/S</b>



## Règles et méthodes 2018

### Règles et Méthodes Comptables

(décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG et des modalités spécifiques d'établissement de comptes annuels des associations et fondations (règlement ANC N° 2014-03 et ses règlements modificatifs). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation  
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre  
Indépendance des exercices

#### **Observation sur le principe de continuité de l'exploitation**

Les activités de l'association sont soutenues par plusieurs ministères (culture et éducation nationale) et collectivités (conseil régional ile de France et ville de Paris) dans le cadre de conventions annuelles. Ces soutiens se traduisent notamment par l'allocation de subventions significatives au regard du budget d'ensemble de l'entité.

L'adoption du principe de continuité d'exploitation dans les hypothèses de base de l'arrêté des comptes annuels de l'association repose sur l'hypothèse de la continuité de ces soutiens extérieurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a) Immobilisations corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- mobilier de bureau 10 ans
- matériel de bureau 5 ans

#### **b) Subventions à recevoir (10 000 €)**

Le poste « Autres créances » comprend les subventions à recevoir :

- Du Conseil Régional pour 10 000 €

#### **c) Engagements de retraite**

La convention collective de l'animation socio culturelle dont dépend l'Association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés et de la faible probabilité de leur présence dans l'Association à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

#### **d) Fonds dédiés**

Les fonds dédiés de 2286.30 € constitués au 31.12.2017 ont été utilisés en 2018.

#### **e) Autres Informations : rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'Association**

Dans le cadre des dispositions de l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat est prévue la publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leur avantage en nature.

Nous vous précisons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association au cours de l'exercice.

***Immobilisations***

**tableaux.****Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 22 843 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 682			14 682
Immobilisations corporelles	7 119	630		7 749
Immobilisations financières	413			413
<b>TOTAL</b>	<b>22 214</b>	<b>630</b>		<b>22 843</b>

Amortissements et provisions d'actif = 21 156 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 931	3 342		14 273
Immobilisations corporelles	5 970	913		6 882
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>16 901</b>	<b>4 255</b>		<b>21 156</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaire	1 314	905	-12 960	de 1 à 4 ans
Site internet	13 368	13 68	13 368	Non amortiss.
Install. technique	1 361	706	655	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informa	4 682	4 470	212	de 1 à 3 ans
Mobilier	1 705	1 705	0	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>22 431</b>	<b>21 156</b>	<b>1 275</b>	

**Etat des créances = 12 893 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	413		413
Actif circulant & charges d'avance	12 480	12 480	
<b>TOTAL</b>	<b>12 893</b>	<b>12 480</b>	<b>413</b>

**Provisions pour dépréciation = 7 778 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	8 618			840	7 778
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>8 618</b>			<b>840</b>	<b>7 778</b>

**Charges constatées d'avance = 1 390 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### *Etat des dettes = 30 799 E*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 516	13 516		
Dettes fiscales & sociales	17 220	17 220		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	62	62		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>30 799</b>	<b>30 799</b>		

#### *Charges à payer par postes du bilan = 12 424 E*

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 860
Dettes fiscales & sociales	5 564
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>12 424</b>

## Annexes (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### *Charges constatées d'avance = 1 390 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance( 486000 )	1 390
<b>TOTAL</b>	<b>1 390</b>

#### *Charges à payer = 12 424 E*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fts non parven( 408100 )	6 860
<b>TOTAL</b>	<b>6 860</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes pcp( 428200 )	3 268
Ch.soc.dette cong.a( 438200 )	1 621
Org.soc.autr.charg a( 438600 )	675
<b>TOTAL</b>	<b>5 564</b>

-